Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260115-DCM202618-DE

2026/1/8

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 9 janvier 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 25

Présents (20) :

M.	LEBOUVIER	David
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GILLETTE	Corinne
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	TUROCHE	Bernard
Mme	PIGEON	Véronique
M.	ROYER	Didier
Mme	CHARRAUD	Isabelle
M.	LEMOINE	Loïc
M.	FROC	Dominique

Mme	DESGUERETS	Chrystèle
Mme	CORNEC	Chrystèle
M.	GODEUX	Wilfrid
M.	JALLOIN	Ludovic
Mme	DALLÉ	Lorane
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	DELAUNAY	Fiona
Mme	KAZUMBA	Lelu
Mme	HELIES	Karine
M.	ROY	Johann

Absents excusés (2) dont (1) pouvoir :
Monsieur J. ERARD a donné pouvoir à Madame V. GEORGEAULT.
Monsieur PRIGENT Joël.

Absents (3) :
Madame CORNÉE Christelle.
Madame ROGER Ramatoulaye.
Madame ANDRE BENOUAHADA Marine.

Secrétaire de séance : Madame DELAUNAY Fiona.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260115-DCM202618-DE

8– RENOUVELLEMENT DU PROJET DE FOCNTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu les orientations nationales relatives aux services aux familles et à la petite enfance ;

Vu le projet de renouvellement du Relais Petite Enfance (RPE) pour la période 2026-2030 élaboré en concertation avec les partenaires institutionnels, les professionnels de la petite enfance et les familles du territoire ;

Vu les réunions de préparations avec les communes de La Chapelle, St Christophe de Valains, Saint-Ouen des Alleux, Billé, Combourtillé, Parcé

Considérant que le Relais Petite Enfance constitue un service essentiel de soutien aux assistants maternels, aux professionnels de l'accueil du jeune enfant et aux familles ;

Considérant que le projet présenté vise à renforcer l'accompagnement des parents, à soutenir la professionnalisation des assistants maternels, et à développer des actions adaptées aux besoins recensés ;

Considérant que le renouvellement du RPE pour 2026-2030 permet de garantir la continuité et la qualité du service proposé aux habitants de la commune ;

Le Maire présente au Conseil municipal les objectifs, orientations, modalités de fonctionnement et engagements financiers liés à ce renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de renouvellement du Relais Petite Enfance pour la période 2026-2030 ;

VALIDE la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du projet ;

APPROUVE l'extension du périmètre du RPE à compter du 1er janvier 2026 pour les communes de Billé, Combourtillé et Parcé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires au renouvellement du RPE, ainsi qu'à engager toutes démarches administratives, partenariales et financières permettant la réalisation du dossier.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

MAIRIE DE RIVES-DU-COESNON
Ille-et-Vilaine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Fiona DELAUNAY